Registre des délibérations – Séance du 10 mars 2025

COMMUNE DE TALLENAY

Procès-verbal de la séance de conseil municipal du mardi 10 mars 2025 à 20 Heures 30

Le conseil municipal de la commune de Tallenay s'est réuni dans la salle habituelle du conseil municipal, après convocation légale en date du 27 février 2025, sous la présidence de Ludovic BARBAROSSA, Maire.

Présents: BARBAROSSA Ludovic, LOULIER Catherine, PERRIOT Stéphane, HUOT-MARCHAND Pierre, CHEVASSU Gérald, BULLOT Michel, VACELET Nicolas

Absents excusés : ALLELY Isabelle a donné procuration à VACELET Nicolas, DA COSTA Patricia a donné procuration à BULLOT Michel, PICHERY Philippe

Secrétaire de séance : CHEVASSU Gérald Session ordinaire

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 décembre 2024 Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATIONS

- BUDGET Approbation et vote du compte de gestion 2024
- BUDGET Approbation et vote du compte administratif 2024
- BUDGET Affectation du résultat
- Cimetière Nouveaux tarifs
- Salle des fêtes Nouveaux tarifs
- Renouvellement de la convention avec les chantiers départementaux pour 2025
- Suppression du poste de rédacteur principal 1ère classe
- Prorogation du plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale de la Dame Blanche 2024/2033
- Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts par l'entreprise Les Premières Feuilles
- Choix d'une entreprise pour les travaux d'entretien des locaux de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

2025-01	BUDGET Approbation et vote du compte de gestion 2024			
2025-02	BUDGET Approbation et vote du compte administratif 2024			
2025-03	BUDGET Affectation du résultat			
2025-04	Cimetière nouveaux tarifs			
2025-05	Salle des fêtes nouveaux tarifs			
2025-06	Renouvellement de la convention avec les chantiers départementaux pour 2025			
2025-07	Suppression du poste de rédacteur principal 1ère classe			
2025-08	Prorogation du plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale de la Dame Blanche 2024/2033			
2025-09	Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts par l'entreprise Les Premières Feuilles			
2025-10	Choix d'une entreprise pour les travaux d'entretien des locaux de la commune			

DELIBERATION 2025-01 APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION le compte de gestion pour l'exercice 2024 du Comptable du Trésor (voir tableau ci-dessous).

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue de comptes.

DELIBERATION 2025-02 APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Maire s'étant absenté lors des échanges et du vote, comme l'exige la législation, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Catherine LOULIER, adjointe aux finances, approuvent à **8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte administratif 2024, constatant sa conformité au compte de gestion du Comptable du Trésor précédemment approuvé.

> Section de Fonctionnement

Un excédent de : 93 582.90 €

> Section d'Investissement

Un excédent de : 21 647.71 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
Opérations de l'exercice 2024 :			
Recettes	105 352.75 €	348 191.27 €	453 544.02 €
Dépenses	83 705.04 €	254 608.37 €	338 313.41 €
Résultats de l'exercice 2024	21 647.71 €	93 582.90 €	115 230.61€
Excédents antérieurs reportés		85 746.42 €	85 746.42 €
Déficits antérieurs reportés	- 54 067.37 €		-54 067.37 €
Résultats de l'exercice après report au 31/12/2024	-32 419.66 €	179 329.32 €	146 909.66 €
Reste à réaliser RAR	0€	0 €	0 €
Résultat de l'exercice après report des RAR	-32 419.66 €	179 329.32 €	146 909.66 €

DELIBERATION 2025-03 AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats cumulés du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section d'Investissement : un déficit de -32 419.66 €

Section de Fonctionnement : un excédent de ... 146 909.66 €

Les membres du Conseil Municipal décident par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0

ABSTENTION d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Au compte 001 – Section d'Investissement :

Déficit d'investissement reporté 32 419.66 €

Au compte 1068 – Section d'Investissement :

Excédents de fonctionnement capitalisés 32 419.66 €

Au compte 002 – Section de Fonctionnement :

Excédents reportés 146 909.66 €

DELIBERATION 2025-04 CIMETIERE NOUVEAUX TARIFS

Le maire propose au conseil municipal une augmentation des tarifs de 2%, correspondant à l'inflation, sachant que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2 ans.

TARIFS DES CONCESSIONS

DUREE	TOMBE SIMPLE (2 M2)	CAVEAU		
		2 PLACES	4 PLACES	COLUMBARIUM CAVURNES
		(2 M2)	(4 M2)	
15 ANS	97.00€	-	-	-
30 ANS	158.00€	235.00€	311.00€	204.00€
50 ANS	280.00€	425.00€	561.00€	393.00€

TARIFS DES CAVEAUX / CASES DE COLUMBARIUM ET CAVURNES

	CAVEAU	
2 PLACES	4 PLACES	COLUMBARIUM CAVURNES
(2 M2)	(4 M2)	011, 0111, 125
1670.00€	3140.00€	709.00€

Les nouveaux tarifs du cimetière seront applicables au 1er avril 2025.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DELIBERATION 2025-05 SALLE DES FETES NOUVEAUX TARIFS

Le maire propose au conseil municipal, une augmentation des tarifs de 2%, correspondant à l'inflation, sachant que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2 ans.

TARIFS DES LOCATIONS

Durée	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre		Du 1 ^{er} novembre au 30 avril	
Durce	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
½ journée (6 heures)				
Entre 10h et 20h	246.00€	322.00€	281.00€	359.00€
Journée	322.00€	375.00€	359.00€	427.00€
2 ^e jour	193.00€	225.00€	225.00€	266.00€
Evènements particuliers	0€	107.00€	0€	113.00€

Les nouveaux tarifs de la salle des fêtes seront applicables au 1^{er} avril 2025.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DELIBERATION 2025-06 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES CHANTIERS DEPARTEMENTAUX POUR 2025

La convention signée en 2024 avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) afin de garantir un entretien satisfaisant de la commune est arrivée à échéance au 31/12/2024.

Aussi, il convient de demander le renouvellement de cette convention jusqu'au 31/12/2025, sachant que les journées non utilisées ne sont pas facturées.

La convention se base sur un forfait de 1 jour en entretien des espaces verts.

Le tarif forfaitaire journalier est de 490 euros pour des travaux divers en espaces verts sans gros matériel et 560 euros pour la tonte avec gros matériel.

Ce tarif ne prend pas en compte un nombre précis de personnes en insertion par équipe sur chantier.

Les membres utilisateurs des services CDEI s'acquittent annuellement d'une participation forfaitaire de 25 euros au titre de l'adhésion à l'association.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION la convention avec les Chantiers Départementaux et autorisent le Maire à la signer.

DELIBERATION 2025-07 SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 7 janvier 2025,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet de 22 heures hebdomadaires suite à la création d'un poste de rédacteur à temps non complet de 20 heures hebdomadaires le 6 janvier 2025,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de rédacteur principal 1ère classe à temps non complet de 22 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 06/01/2025.

Filière : Administrative Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade: Rédacteur principal 1ère classe: ancien effectif 1 / nouvel effectif 0

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION la suppression du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et l'adoption des modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

DELIBERATION 2025-08 PROROGATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESERVE BIOLOGIQUE INTEGRALE DE LA DAME BLANCHE 2024/2033

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de prorogation du plan de gestion de la réserve biologique intégrale (RBI) de la Dame Blanche, parties des forêts

communales de Bonnay, Châtillon-le-Duc, Devecey, Mérey-Vieilley et Tallenay. Ce projet a été présenté le 13 décembre 2024 et communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Besançon.

Les principaux axes de ce projet sont :

- Le rappel des analyses et des objectifs assignés à cette réserve,
- Le bilan des actions menées sur la dernière période,
- Un programme d'actions pour la période 2024-2033.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION le projet de prorogation du plan de gestion de la réserve biologique intégrale et autorisent le Maire à la signer.

DELIBERATION 2025 - 09 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR L'ENTREPRISE LES PREMIERES FEUILLES

Le maire propose de renouveler pour l'année 2025, l'intervention de la SARL Les Premières Feuilles de Miserey-Salines pour un montant TTC de 21 600 euros, identique à 2024, pour l'entretien des espaces verts (10 passages par an) et taille/élagage des massifs communaux.

Il s'agit d'un contrat annuel non reconductible tacitement. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION le renouvellement de l'entretien des espaces verts de la commune par l'entreprise Les Premières Feuilles de Miserey-Salines.

DELIBERATION 2025 - 10 CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA COMMUNE

Suite au départ en retraite de l'agent d'entretien au 28 février, Mme LO-PICCOLO Concetta, que le maire a chaleureusement remerciée pour ses 4 ans de service, le maire propose de ne pas opter pour la conclusion d'un contrat avec un nouvel agent mais propose l'intervention d'une entreprise privée pour l'entretien des locaux communaux.

Deux entreprises ont été sollicitées.

- L'entreprise Lustral de Châtillon-le-Duc pour un montant HT de 95.41 euros mensuel
- + 175.00 euros HT par opération de nettoyage de la salle des fêtes. Il s'agit d'un contrat avec un engagement de 3 ans non reconductible tacitement.
- L'entreprise Puissance Propre de Besançon pour un montant HT de 153.00 euros mensuel.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Après échanges, le conseil se prononce par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION en faveur de l'entreprise Lustral de Châtillon-le-Duc.

INFORMATIONS DIVERSES

Convention des frais de scolarité avec Chatillon-le-Duc

La commune de Chatillon a fait parvenir une convention pour l'année 2025.

L'adjoint chargé des écoles souhaite encore affiner la proposition avec la commune de Chatillon.

Sa présentation et son vote interviendront au prochain conseil.

Vente de 3 lots de bois de chauffage

La commune dispose de 2 lots de bois coupés en bout d'un mètre, qu'elle mettra prochainement en vente, pour 30 euros le stère. Toute personne intéressée par l'achat de ce lot sera priée de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. Un tirage au sort sera ensuite effectué pour son attribution.

Réfection du chemin du Château d'eau

Réfection du bord du chemin en enrobé sur une longueur d'environ 40 mètres linéaires. Devis proposé par l'entreprise Cuinet de Tarcenay pour un coût TTC de 1020.00 euros.

Recensement

Le maire a remercié l'ensemble de la population qui s'est fortement mobilisée lors de l'opération de recensement avec un taux de réponse de 100%. Il a salué la parfaite collaboration de Catherine Loulier, 1ère adjointe et coordinatrice communale et Patrick Lemblé, agent recenceur.

Soirée « Ligue contre le cancer »

La ligue contre le cancer proposera une soirée d'échange animée par le Pr Jean-François Bosset le mardi 8 avril 2025 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.